



ARRÊTÉ N°A2026_089

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE
CIRCULATION CHEMIN DU PERTHUIS**

Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,

Vu la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,

Vu le Code de la Route, article R 44, R 225 et R 225.1,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise Enedis du 12/06/2026,

Considérant que la livraison d'un poste de transformation aura lieu dans le parc.

ARRÊTE

Article 1^{er} : le mercredi 24 juin 2026 de 8h00 à 12h00 et pendant toute la durée de la livraison du poste de transformation, le stationnement et la circulation seront interdits à tout véhicule Chemin du Perthuis.

Article 2 : L'accès aux riverains et aux services de secours, de sécurité et de santé sera préservé.

Article 3 : Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées par la société ENEDIS.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- société ENEDIS,
- Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Tours-sur-Marne,
- Archives.

Le Maire, certifie le caractère exécutoire sous sa responsabilité de cet acte.

Fait à TOURS-SUR-MARNE, le 12/05/2026

Le Maire,
L.VERRIELE

accueil

De: ROUBACH Remy <remy.roubach@enedis.fr>
Envoyé: vendredi 12 juin 2026 14:11
À: accueil
Objet: demande arrêté pour livraison poste Perthuis

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de suppression de la ligne haute tension du bord de marne, la livraison du poste de transformation dans le parc chemin du perthuis aura lieu le **mercredi 24 juin à 9h00**.

Pourriez-vous prévoir un arrêté de circulation sur la matinée svp ? (normalement à 10h30 cela devrait être terminé).

Et avez-vous la possibilité de poser une barrière ? car je pense que Ramery ne sera plus sur place a cette date.

Je vous remercie de votre retour par avance.

Bien cordialement,

The logo for ENEDIS, featuring the word "ENEDIS" in a bold, blue, sans-serif font. The "E" and "D" are slightly larger and more prominent than the other letters.

Rémy ROUBACH
Chargé de projets

Agence Raccordement Ingénierie Marché d'Affaires
2,rue saint Charles 51095 Reims cedex
Tél :03.26.04.90.33 port : 07.84.46.08.53
remy.roubach@enedis.fr

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce message. Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour et procéder à sa destruction.
Please consider the environment before printing this message. This message is intended for the use of the individual or entity to whom it is addressed and may contain information, that is privileged or confidential. If you have received this communication by mistake, please notify us immediately by electronic mail, and delete the original message.